



Nombre de membres élus au Bureau : 55	Membres en fonction : 55	Membres présents : 35	Absent(s) excusé(s) : 13	Absent(s) : 7	Pouvoir(s) : 3
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	--------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 10 juin 2025

Vote(s) pour : 38
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 16 juin 2025,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Nicolas KARMANN.

Point n°2025-06-16-BD-5 :

Fonds Air Bois : Convention de mandat - modification de la délibération n° 2024-11-04-BD-4.

Rapporteur : Madame Frédérique LOGIN

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

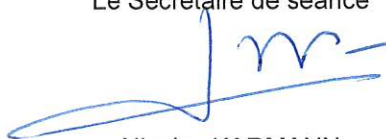
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2311-1-1 et D. 2311- 15,
VU le Code de l'Environnement, et notamment son article L. 110-1,
VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU les résultats de l'Etude de préfiguration du Fond Air Bois de Metz Métropole en date du 20 mars 2023,
VU la délibération du Conseil métropolitain en date du 18 décembre 2023 relative à l'approbation définitive du Plan Climat Air Energie Territorial PCAET,
VU la délibération du Bureau en date du 24 juin 2024 sur la création d'un Fonds Air Bois,
VU la réponse favorable de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) à son appel à projet le Fond Air Bois 2024,
VU la délibération du Bureau en date du 24 septembre 2024 adoptant le règlement d'attribution des aides et la convention d'animation avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) du pays messin,
VU la délibération du Bureau du 4 novembre 2024 autorisant le Président de Metz Métropole à signer la convention de mandat avec l'ADEME,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents au fonds Air Bois et notamment les procès-verbaux d'attribution des aides ainsi que les courriers de notification des primes air-bois.

DDP WK

Metz, le 17 juin 2025

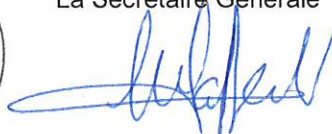
Le Secrétaire de séance



Nicolas KARMANN
Directeur Général Adjoint



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT-PELLAT

Résumé de l'acte

057-200039865-20250616-2025-06-BD5-DE

Numéro de l'acte : 2025-06-BD5
Date de décision : lundi 16 juin 2025
Nature de l'acte : DE
Objet : Fonds Air Bois : Convention de mandat -
modification de la délibération n° 2024-11-04-BD-4
Classification : 8.8 - Environnement
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 18/06/2025
Numéro AR : 057-200039865-20250616-2025-06-BD5-DE
Document principal : 99_DE-5.pdf

Historique :

17/06/25 17:46	En cours de création	
17/06/25 17:47	En préparation	Catherine DELLES
18/06/25 14:04	Reçu	Catherine DELLES
18/06/25 14:04	En cours de transmission	
18/06/25 14:06	Transmis en Préfecture	
18/06/25 14:11	Accusé de réception reçu	